

CONDITIONS DE RECEVABILITE

Candidats	Quota de place	Conditions recevabilité	Epreuves de sélection
<p>Cadres</p> <p>Art 7 de l'arrêté du 31/07/13 relatif aux conditions d'inscription sur la liste d'aptitude</p>	OUI	15 ans d'expérience professionnelle (dont 5 ans dans l'institution et 6 ans en management)	Epreuves classantes et tests
<p>Agent de direction (AD3 des organismes de Sécurité sociale, AD1 et AD2 des EP) en fonction non ancien élève, sans Cesdir, inscrit sur liste d'aptitude</p> <p>Art 31 de l'arrêté du 31/07/13 relatif aux conditions d'inscription sur la liste d'aptitude</p>	NON	NON	Épreuves et tests
<p>Poste d'agent de direction non ancien élève, sans Cesdir, non inscrit sur liste d'aptitude</p> <p>Art 7 (AD3 des EP-CN-EN3S-UCANSS-ARS) de l'arrêté du 31/07/13 relatif aux conditions d'inscription sur la liste d'aptitude</p>	NON	5 ans de fonctions d'agent de direction dont 2 ans au poste occupé	Épreuves et tests
<p>AD3 ou cadre avec Cescaf ou ADCI</p>	NON	NON	Entrée directe
<p>Redoublement / Report</p>	NON	NON	Entrée directe